



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2019-131  
du 27/06/2019**

**portant fermeture  
de l'école Louis Pergaud et de l'école du Parc  
le vendredi 28 juin 2019  
suite au niveau 3 du plan « Alerte Canicule »**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** le niveau 3 du plan « Alerte Canicule » déclenché par la Préfecture de Vaucluse,

**Vu** les températures excessives dans les locaux de l'école PERGAUD,

**Vu** la mise en œuvre d'un service d'accueil sur l'école du PARC concernant les deux établissements scolaires de la commune,

**Considérant** qu'il est important d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants au sein des établissements scolaires,

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'école Louis PERGAUD et l'école du PARC seront fermées le vendredi 28 juin 2019 en raison de l'alerte canicule et pollution.

**Article 2** : Un service d'accueil sera assuré par la commune pour les deux établissements, à l'école maternelle du Parc afin de recevoir les enfants dont les parents ont des difficultés de garde.

**Article 3** : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400646-20190627-ARE-131-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019  
Affichage : 28/03/2019



*Pour le Maire empêché,*

**Jean-Louis RICHIER**  
Maire Adjoint  
Délégué à l'Urbanisme